

**Association MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRISE  
DES VALS DE SAINTONGE**

**55 Rue Michel Texier BP 52**

**17413 SAINT JEAN D'ANGELY**

**Gérard BASSANT**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Christophe LANGLET**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Stéphane GRANDET**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Pallais  
17100 Saintes  
Tél. : 05 46 92 00 11  
Fax : 05 46 92 21 85  
e-mail :  
contact@cabinet-bassant.fr  
Service Social  
Fax : 05 46 92 57 91

9 Avenue du Lycée  
17800 PONS  
Tél. : 05 46 90 63 17  
Fax : 05 46 96 17 80

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2007**

## RAPPORT GENERAL

Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise des Vals de Saintonge  
55 Rue Michel Texier  
17413 Saint Jean d'Angely

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise des Vals de Saintonge tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

.../...

**Gérard BASSANT**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Christophe LANGLET**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Stéphane GRANDET**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Palais  
17100 Saintes

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Fax : 05 46 92 57 91

9 Avenue du Lycée

17800 PONS

Tél. : 05 46 90 63 17

Fax : 05 46 96 17 80

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II) JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

En l'absence de décision sur l'attribution définitive d'une aide financière de l'Etat au titre des investissements engagés par l'association (les investissements 2007 se sont élevés à 37.381,72 Euros), la subvention à percevoir sur la base de 50% du budget d'investissement n'a pas été provisionnée au 31 décembre 2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

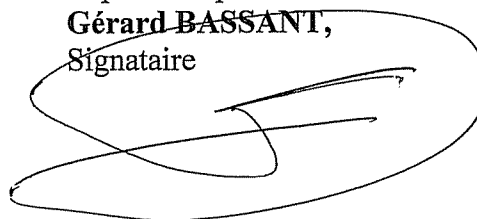
## **III) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINTES,  
Le 26 mai 2008

**Cabinet BASSANT, LANGLET & Associés,**  
Représenté par  
**Gérard BASSANT,**  
Signataire





## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

**Gérard BASSANT**

Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Christophe LANGLET**

Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Stéphane GRANDET**

Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise des Vals de Saintonge  
55 Rue Michel Texier  
17413 Saint Jean d'Angély

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

.../...

72 bis, rue Saint-Pallais  
17100 Saintes

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Fax : 05 46 92 57 91

9 Avenue du Lycée  
17800 PONS

Tél. : 05 46 90 63 17

Fax : 05 46 96 17 80

## A - CONVENTIONS NOUVELLES

### I § - Convention de mise à disposition des locaux

Personnes concernées Pays des Vals de Saintonge

Objet : Cette convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Le Pays Vals de Saintonge s'engage à mettre à disposition de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, dans les locaux situés 55 rue Michel Texier à Saint Jean d'Angély, des locaux d'une superficie de 8,79 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage.

Le loyer annuel est fixé à 879 Euros HT et est révisable annuellement.

Pour le premier exercice, le preneur versera également au bailleur des charges locatives fixées forfaitairement à 10% du montant du loyer annuel.

Par avenant prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la surface des locaux pris à bail augmente de 101,93 m<sup>2</sup>. Le présent est accepté moyennant un loyer annuel de 100 Euros par mètre carré.

Le loyer pris en charge au titre de 2007 par l'association s'élève à 645 Euros.

### II § - Convention de mise à disposition de personnel

Personnes concernées Le département de la Charente-Maritime, représenté par le Président du Conseil Général

Objet : Par cette convention, Monsieur Bruno Depierrois assistant socio-éducatif, est mis à disposition de la Maison de l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007 pour exercer les fonctions de prospecteur TPE. Cette mise à disposition est prononcée pour une durée de trois ans.

La Maison de l'Emploi assurera le remboursement au Conseil Général de la rémunération et des charges patronales.

Les salaires et charges sociales de M. Depierrois remboursés au Conseil Général s'élèvent à 27.965 Euros. Les frais de déplacement pris en charge par l'association et non refacturés s'élèvent à 567 Euros.

### III § - Convention de mise à disposition de personnel

Personnes concernées Le Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge

Objet : Par cette convention, Madame Millasseau est mise à disposition gratuitement par le Pays auprès de la Maison de l'Emploi pendant une durée de trois ans.

En conséquence, le montant de la rémunération et des charges sociales versé par le Pays n'est pas remboursé par la Maison de l'Emploi. Cette dernière ne verse aucun complément de rémunération à Mme Millasseau sous réserve du remboursement des frais de déplacement.

Sur l'exercice 2007, aucun montant n'a été pris en charge par l'association au titre de cette convention.

### IV § - Convention de mise à disposition de personnel

Personnes concernées Le Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge

Objet : Melle Comte, animatrice marketing, est mise à disposition sur 2007 gratuitement par le Pays auprès de la Maison de l'Emploi.

En conséquence, le montant de la rémunération et des charges sociales versé par le Pays n'est pas remboursé par la Maison de l'Emploi. Cette dernière ne verse aucun complément de rémunération à Melle Comte sous réserve du remboursement des frais de déplacement.

Sur l'exercice 2007, les frais de déplacement pris en charge par l'association et non refacturés s'élèvent à 421 Euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

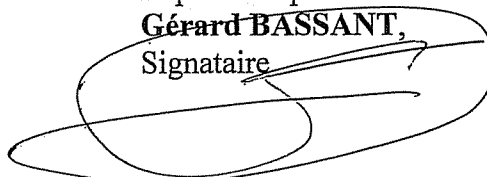
Fait à SAINTES, le 26 mai 2008

**Cabinet BASSANT, LANGLET & Associés,**

Représenté par

**Gérard BASSANT,**

Signataire



AGECO SAINTONGE  
2, rue Gambetta  
B.P. 101  
**17416 Saint-Jean-d'Angély cedex**

Tél. 05 46 32 36 00  
Fax 05 46 32 49 53

e-mail : [contactageco@fimecobti.com](mailto:contactageco@fimecobti.com)  
site : [www.fimecobti.com](http://www.fimecobti.com)

Pascal FERRON  
Jean-Claude FERRON  
Philippe LERONDE  
Claude BOREL  
Corinne VALLETEAU  
Jacques LARIVIERE  
Jean-Pierre MOREAU  
Bernard LAFON  
Valérie DUGAST  
Patrice BAUDRY

Experts-comptables diplômés  
Commissaires aux comptes

**DOCUMENTS COMPTABLES DE SYNTHESE**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**

**ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI**

**55, rue Michel Texier  
BP 52**

**17413 SAINT JEAN D'ANGELY**

## BILAN ACTIF

110 6713

ACTIF		01/03/2007 au 31/12/2007		Durée : 10 Mois	Ex. - Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	Frais d'établissement				
	Autres (1)	940,00	138,01	801,99	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Instal. techniques, mat. et out. ind.				
	Autres	37 381,72	3 134,54	34 247,18	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participat.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	100,00		100,00		
	<b>TOTAL I</b>	<b>38 421,72</b>	<b>3 272,55</b>	<b>35 149,17</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS :</b>				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production: biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>AVANCES &amp; ACPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
	<b>CREANCES (3) :</b>				
	Créances usagers et cptes rattachés				
	Autres	27 600,00		27 600,00	
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	42 889,70		42 889,70		
CORMEPTUES	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)</b>	778,41		778,41	
	<b>TOTAL II</b>	<b>71 268,11</b>		<b>71 268,11</b>	
	<b>CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>109 689,83</b>	<b>3 272,55</b>	<b>106 417,28</b>	
	(1) Dont droit au bail .....				
	(2) Dont à moins d'un an .....				
	(3) Dont à plus d'un an .....				
	(4) Dont à plus d'un an .....				





## BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

<b>PASSIF</b>		01/03/2007 au 31/12/2007	
		Durée : 10 Mois	
F O N D S  A S S O C I A T I F S	<b>FONDS PROPRES :</b> FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise) <b>RESERVES :</b> Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres REPORT A NOUVEAU RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	5 798,95	
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS :</b> FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise) DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS REGLEMENTEES	4 077,00	
	<b>TOTAL I</b>	9 875,95	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES <b>TOTAL II</b>		
F O N D S  D E D I E S	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES <b>TOTAL III</b>		
D E T T E S  (1)	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES DETTES FISCALES ET SOCIALES DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES AUTRES DETTES	15 210,73 6 450,12 74 880,48	
R E G U L I E R	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3) <b>TOTAL IV</b>	96 541,33	
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	106 417,28	
	(1) Dont à plus d'un an ..... Dont à moins d'un an ..... (2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques ..... (3) Dont à plus d'un an ..... Dont à moins d'un an .....		

## COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

<b>RUBRIQUES</b>	01/03/2007 au 31/12/2007 <i>Durée : 10 Mois</i>	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
<i>Ventes de marchandises</i>		
<i>Production vendue (biens et services)</i>		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
<i>Dont à l'exportation :</i>		
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>		
<i>Subventions d'exploitation</i>	158 923,00	
<i>Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charge</i>		
<i>Cotisations</i>	0,01	
<i>Autres produits</i>		
<b>TOTAL I</b>	158 923,01	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
<i>Achats de marchandises (a)</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Achats de matières premières &amp; autres approvisionnements (a)</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Autres achats et charges externes (*)</i>	109 592,41	
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	195,00	
<i>Salaires et traitements</i>	28 119,96	
<i>Charges sociales</i>	12 029,07	
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions :</i>		
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)</i>	3 272,55	
<i>Sur immobilisations : dotations aux provisions</i>		
<i>Sur actif circulant : dotations aux provisions</i>		
<i>Pour risques et charges : dotations aux provisions</i>		
<i>Subventions accordées par l'association</i>		
<i>Autres charges</i>		
<b>TOTAL II</b>	153 208,99	
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	5 714,02	
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :</b>		
<i>Bénéfice ou perte transférée III</i>		
<i>Perte ou bénéfice transféré IV</i>		
<b>* Y compris</b>		
<i>- redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs .....</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs .....</i>		

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir



COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE *SUITE*

<b>RUBRIQUES</b>	01/03/2007 au 31/12/2007	
	<i>Durée : 10 Mois</i>	
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b> <i>De participations (3)</i> <i>D'autres valeurs mobilières &amp; créances actif immobilisé (3)</i> <i>Autres intérêts et produits assimilés (3)</i> <i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i> <i>Différences positives de change</i> <i>Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement</i>	84,93	
<b>TOTAL V</b>	84,93	
<b>CHARGES FINANCIERES :</b> <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i> <i>Intérêts et charges assimilées (4)</i> <i>Différences négatives de change</i> <i>Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	84,93	
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	5 798,95	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b> <i>Sur opérations de gestion</i> <i>Sur opérations en capital</i> <i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>		
<b>TOTAL VII</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b> <i>Sur opérations de gestion</i> <i>Sur opérations en capital</i> <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>		
<b>TOTAL VIII</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
<i>IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)</i> <i>REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X)</i> <i>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)</i>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)</b>	159 007,94	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>	153 208,99	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	5 798,95	
<i>(3) Dont produits concernant les entreprises liées</i> .....		
<i>(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées</i> .....		



